



DÉPARTEMENT DE
L'ARIÈGE

COMMUNE DE
SOUEIX-ROGALLE



AR_2021_053

Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 27/08/2021
009-210902995-20210827-AR_2021_053-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant délégation à un conseiller
municipal

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18, L.2122-22 (5) et L.2122-23 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°DEL_2020_017 du 27 mai 2020 fixant les délégations consenties au maire par le conseil municipal, et notamment le n°3 ;

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un conseiller municipal ;

ARRÊTE

Article premier : À compter du 27 août 2021, Monsieur Clément MARCHANT, conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Il exercera les fonctions suivantes :

- élaboration des dossiers de location d'immeubles à usage d'habitation.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents. La signature par Monsieur Clément MARCHANT des pièces et actes suivants : baux de location, procès-verbaux d'état des lieux d'entrée et/ou de sortie, correspondance à destination des locataires, réponses aux demandes de locations devra être précédée de la formule suivante : « *le conseiller municipal délégué* ».

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Clément MARCHANT, la délégation qui lui est conférée par l'article premier est exercée par Madame Christine TERRISSE, 1^{ère} adjointe à la Maire.

Article 4 : Madame la maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, affiché et publié sur le site internet de la commune de Soueix-Rogalle dans les conditions habituelles.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à Madame la sous-préfète de Saint-Girons.

Fait à Soueix-Rogalle, le 27 août 2021,
la Maire,

Notifié le 27 août 2021
le conseiller municipal délégué

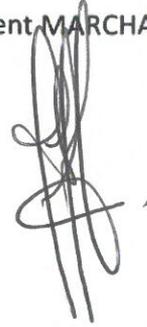
Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction administrative territoriale compétente, dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de sa notification.

Arrêté portant délégation à un conseiller municipal

Christiane BONTÉ



Clément MARCHANT



Sous-préfecture de Saint-Girons
Date de réception de l'AR: 27/08/2021
009-210902995-20210827-AR_2021_053-AR

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction administrative territoriale compétente, dans un délai de deux mois qui commence à courir à compter du jour de sa notification.